

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 17**

**Votants : 18**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Mme CROUZETTE Simone, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Date de convocation du Conseil** : le 21 janvier 2022

**Présents :**

MM. COLBORATI, FOURCHES, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

**Secrétaire de Séance** : M. VILLETTE Gérald

Le Conseil Municipal,  
Après présentation et explication du compte administratif  
Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,  
Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2021 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,  
Considérant que le compte administratif du budget Principal est conforme aux comptes de gestion établis par le trésorier du SGC de Tulle :

- Procède au règlement définitif du Budget Principal 2021
- Approuve à 14 voix pour (membres présents et représentés) et 4 abstentions l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Arrête à la somme de 23 162,62€ le montant des dépenses d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2022 (budget principal)
- Arrête à la somme de 22 070,24€ le montant des recettes d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter aux budgets primitifs 2022 (budget principal)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 – budget définitivement closes et les crédits acquittés.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.**  
**La 1<sup>ère</sup> adjointe, Simone Crouzette**

Délibération N°002a-2022

APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220127-CA20000-2021Cpl-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2022

Affichage : 03/03/2022